RANDO PLAISIR

Compte rendu du Conseil d'Administration du 28 septembre 2022

Présents : René Billon, Serge Bardet, Françoise Blanc, Alain Chapus, Martine Dessagne, Jacqueline Douzet-Bouchet, André Evieux, Patrick Garcia, Marc Granger, Maurice Guérin, Maurice Guillon, Nadia Mayan, Jeanine Palmigiani, Patrick Ripoteau.

Excusés : Guy Bernard, Pierre Masi, Jacques Mermillon.

René Billon, Président du club, déclare la séance ouverte à 09h00, adresse ses souhaits de bienvenue au nouveau membre du Conseil, Nadia Mayan.

Rappel des points figurant à l'ordre du jour.

- Renouvellement du bureau,
- Constitution des commissions,
- Retours de l'Assemblée Générale,
- Point du renouvellement et souscription des licences,
- Synthèse de l'entretien sentiers et balisage,
- Planification du prochain repas partagé,
- Questions diverses.

Renouvellement du bureau.

Chaque membre élu présent a pu s'exprimer sur son intention de poursuivre ou non son rôle au sein du bureau. Les délibérations ont abouti à la composition du bureau suivante :

- Président : BILLON René
- Vice-président : MERMILLON Jacques
- Secrétaire : BERNARD Guy
- Secrétaires adjoints : DOUCHEZ-BOUCHET Jacqueline – CHAPUS Alain

- Trésorier : MASI pierre
- Trésorière adjointe : DESSAGNE Martine (en charge du covoiturage).

  : PALMIGIANI Janine (en charge du covoiturage).

Tous les membres ont été élus à l'unanimité des votants.

Constitution des commissions.

Les adhérents souhaitant animer des randonnées ou participer aux tâches périphériques du club (entretien sentiers, organisation manifestations…) sont constitués en groupes dédiés à la planification, organisation et encadrement des différentes activités. La composition de ces commissions est détaillée ci-après.

Commission sortie annuelle :

Billon René, Blanc Françoise, Dessagne Martine, Douzet-Bouchet Jacqueline, Mayan Nadia, Palmigiani Jeanine.

Commission des week-ends :

Mermillon Jacques, Ripoteau Patrick, Garcia Patrick.

Commission rassemblements festifs :

Billon René, Evieux André, Granger Marc, Guérin Maurice, Guillon Maurice, Masi Pierre, Mermillon Jacques, Ripoteau Patrick.

Commissions RANDOS, gérées par Jacques Mermillon.

- Commission des Lundis :

Allamanno M-Françoise, Arena Lucienne, Arena Thérèse, Bardet Serge, Billon René, Piétro Bufalo, Chapus Alain, Desage Irène, Garcia Patrick, Granger Marc, Guillon Maurice, Hucher Denise, Masi Pierre, Mayan Nadia, Mermillon Jacques, Millet Nicole, Ripoteau Patrick.

- Commission des jeudis :

Allamanno M-Françoise, Bardet Serge, Billon René, Bonod Michel, Garcia Patrick, Hucher Denise, Mermillon Jacques, Millet Nicole, Palmigiani J-Pierre, Ripoteau Patrick.

- Commission des randos douces **:**

Arpin Colette, Billon René, Blanc Françoise, Borie Michel, Borie M-Claude, Bouveyron M-Josèphe, Chegut Jean-Claude, Dubreuil Madeleine, Meurenand Maryse, Passe Gilbert, Pahon Régine, Thibaud M-Hélène.

- Commission SENTIERS :

Sous la conduite de Patrick Ripoteau et Maurice Guillon :

Billon René, Bonod Michel, Guérin Maurice, Guillon Maurice, Hucher Denise, Mermillon Jacques, Palmigiani J-Pierre, Ripoteau Patrick.

Responsables de secteurs :

- **Poncin**: Michel BONNOD, Jacques MERMILLON, Jean-Pierre PALMIGIANI.
- **Cerdon**: René BILLON, Maurice GUERIN.
- **Neuville sur Ain**: Maurice GUILLON.
- **St Jean le vieux**: Denise HUCHER, Patrick RIPOTEAU.

Chargés de Communication :

Patrick Ripoteau, Patrick Garcia.

Administrateurs du site Rando plaisir ils se chargent de diffuser tous les renseignements et informations utiles du club et en assurent sa mise à jour.

Suivez le lien : http://rando-plaisir.e-monsite.com/

Retours de l'Assemblée Générale.

L'organisation, le contenu ainsi que le déroulement de l'Assemblée Générale semblent avoir donné satisfaction au plus grand nombre.

Un point précis sur la participation sera effectué rapidement.

Probables charges prioritaires ou impératifs de calendrier, on ne peut que regretter l'absence de représentation des différentes communes conviées à cette manifestation.

Point du renouvellement et souscription des licences.

Le point sur les licences est, à ce jour, en attente de finalisation. Un état des renouvellements et des souscriptions sera communiqué ultérieurement.

Il est rappelé que sans demande de renouvellement effectuée au 15 novembre 2022, les licenciés 2021/2022 ne peuvent plus être considérés comme **adhérents du club Rando Plaisir.**

Merci à ceux qui ne souhaiteraient pas renouveler leur licence de le faire savoir à toute personne du club qui relaiera l'information aux responsables.

Synthèse de l'entretien sentiers en cours.

Chantiers en cours :

- Implantation d'un poteau de signalisation à Malpassé secteur Gué,
- Divers travaux de balisage à mener sur le GRP du Revermont,
- Reprise de la visite systématique des sentiers pour état des lieux,
- Attente de livraison des panneaux commandés pour installation.

L'entretien de nos lieux de randonnées fait appel à la contribution de tous ceux qui les parcourent. Equipés de votre sécateur vous pouvez, sans contrarier la nature, discipliner quelques ronces ou branches qui vous font obstacle lors d'une balade privée, et, également signaler d'éventuelles anomalies ou défauts de signalisation.

Par ailleurs, dans le cadre de séances de débroussaillage planifiées par la commission sentiers, la mise à disposition généreuse de vos bras musclés sera toujours la bienvenue.

Planification du prochain repas partagé.

Le prochain repas partagé aura lieu le 17 novembre 2022 dans les locaux du foyer rural de Poncin.

Questions diverses.

Domiciliation du siège social :

La domiciliation du club a été officiellement établie au Foyer Rural de Poncin. Une démarche, menée en concertation avec La Poste et la Mairie de Poncin, est en cours pour l'implantation d'une boîte aux lettres.

Covoiturage :

Le taux de participation aux frais de transport a été redéfini à 0,30 €/km lors d'un comité de réflexion réuni sur le sujet.

Lors de la réunion du conseil il a été décidé, par 13 votes pour et 1 abstention sur 14 participants, de mener une expérimentation sur le premier trimestre 2023.

Cette expérimentation est destinée à « lisser » les frais de transport pour éviter d'avoir de grosses sommes à débourser en fin d'année. Elle consiste à calculer préalablement à chaque randonnée un coût individuel de déplacement à acquitter aux différents chauffeurs à l'issue de la sortie. Cette somme sera établie sur la base de 0,30 € multiplié par le nombre de kms parcourus, puis partagée arbitrairement par 4 (occupants du véhicule).

Le coût de covoiturage correspondant à chaque randonnée sera porté dans les infos générales de la sortie sur le site de Rando Plaisir.

Sécurité :

Pour que le plaisir de marcher ne tourne pas en mésaventure, le souci de sécurité doit être en permanence la préoccupation de chacun.

Dans cet esprit, toute personne qui ne souhaite pas terminer ou écourter une randonnée dans laquelle elle s'est engagée ne peut le faire qu'en compagnie d'un ou plusieurs randonneurs du groupe. En cas de refus catégorique d'accompagnement **déclaré**, sa seule responsabilité sera alors engagée.

Fin de la séance à 11h30.

Le prochain Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 04 janvier 2023.

Le secrétaire de séance.

Alain Chapus

Le secrétaire	**Le Président**
Guy Bernard	**René Billon**